

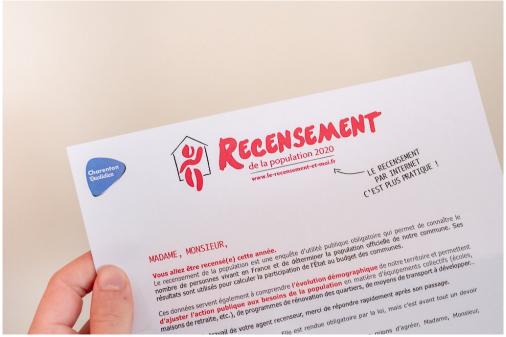




# L'actu du jour

# Recenser les Français : quelle drôle d'idée !

Le recensement 2020 a commencé le 16 janvier. Pendant cette grande enquête de plusieurs semaines, un institut spécialisé, appelé Insee, compte une partie des personnes vivant sur le territoire français. Mais à quoi ça sert ?



© Juliette Pavy / Hans Lucas / AFP.

### Estimer combien nous sommes en France

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est l'organisme chargé par l'État de faire **le recensement** de la population française. Chaque année, il s'intéresse à environ **5 millions de foyers**, dans **8000 communes**. Pour compter les habitants de chaque logement, il distribue **des questionnaires**, à remplir avec un agent de l'Insee ou sur Internet.

L'Insee peut ainsi estimer l'ensemble de la population, en additionnant les résultats des cinq recensements les plus récents. Grâce à cette méthode, on sait que la France a aujourd'hui plus de 67 millions d'habitants!

#### Mieux nous connaître

Lors du recensement, les agents de l'Insee ne se contentent pas de compter les habitants. Ils notent aussi leur **âge**, leur **sexe**, leur niveau d'**études**, leur **profession**, les moyens de **transport** qu'ils utilisent, la composition de leur **famille**, la taille de leur **logement**, etc.

Pourquoi en parle-t-on?
Parce que le recensement
2020 a lieu du 16 janvier
au 7 mars, en France.







L'Insee analyse ensuite ces informations et s'en sert pour **publier des statistiques**. C'est-à-dire qu'à partir des observations de ses agents, l'Insee décrit la population française avec des chiffres.

### Répondre à nos besoins

Le recensement établit officiellement le nombre d'habitants des villes et des villages français. C'est important, car plus une commune est peuplée, plus l'État va lui donner des aides financières élevées, et plus elle aura d'élus à son conseil municipal (un groupe de conseillers qui assistent le maire). De plus, les dirigeants politiques utilisent les résultats du recensement pour prendre certaines décisions. Par exemple, les maires peuvent choisir de construire des bâtiments, comme des crèches, des hôpitaux, des transports en commun, des logements sociaux, etc. en fonction des besoins des habitants.

Des **associations** et des **entreprises** s'intéressent aussi au recensement. Il peut les aider, par exemple, à savoir où s'installer, pour répondre au mieux aux demandes de la population.

Élise Rengot

Envie d'en savoir plus sur le recensement ? Si tu es abonné(e), retrouve plus d'informations dans ton *1 jour 1 actu* n° 261.

Consulter cet article sur le site 1 jour 1 actu.com

